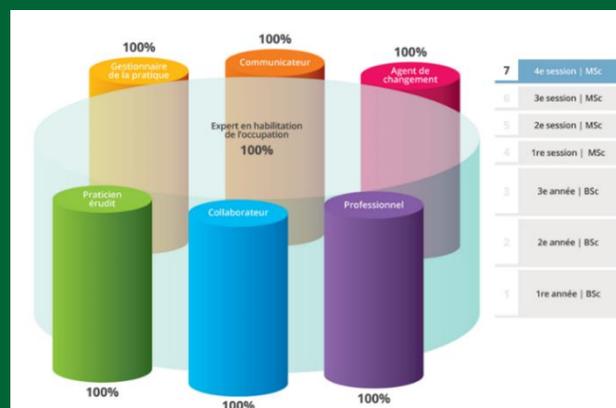


Durant cette dernière étape, l'étudiant parachève le développement de ses compétences d'expert en habilitation des occupations, de praticien érudit, de communicateur (écriture d'argumentation), d'agent de changement, de professionnel, de collaborateur et de gestionnaire de la pratique. Au terme de cette étape du continuum, les étudiants sont en mesure d'(de): 1) anticiper le rôle de l'ergothérapeute dans des problématiques émergentes en santé; 2) porter un jugement sur le développement de l'ensemble de ses compétences; 3) solutionner une problématique ciblée de la pratique en respectant les normes déontologiques et éthiques; 4) estimer l'importance de la gestion de sa pratique et de sa carrière; 5) apprécier de façon critique et porter un jugement sur sa contribution en tant qu'expert en habilitation de l'occupation; 6) évaluer de façon critique sa participation à des activités qui contribuent à l'efficacité des organisations et des systèmes; et 7) faire l'évaluation de sa pratique et de tout changement apporté à sa pratique dans un contexte de pratique réflexive. Les cours suivants y contribuent : ERG6010 Formation clinique 6; ERG6015 Projet d'intégration (suite); ERG6011 Portfolio; ERG6021 Pratiques émergentes en ergothérapie et interventions de groupe en réadaptation et en éducation à la santé II. Au terme, l'étudiant est en mesure d'occuper pleinement le rôle d'expertise ainsi que les six rôles transversaux.



EXPERT EN HABILITATION AUX OCCUPATIONS

Bloc 1 – Processus

1.1 Procéder à une évaluation complète et adéquate du rendement occupationnel (qui relève la nature des difficultés occupationnelles et les forces de la personne en tenant compte des valeurs et des croyances de celle-ci)

- Analyse une demande de consultation et détermine sa recevabilité en lien avec des difficultés occupationnelles réelles ou possibles;
- Réalise et justifie une démarche d'évaluation complète (détection, dépistage, appréciation et évaluation approfondie) et appropriée d'une façon **autonome et comparable à un clinicien débutant**, et ce, pour des situations **complexes** de personnes et de ses proches, incluant :
 - Obtient le consentement pour l'évaluation;
 - Valide auprès de la personne les occupations importantes pour elle et les difficultés qui y sont rattachées;
 - Soutient la personne à ce qu'elle précise ses valeurs, ses croyances, ses suppositions, ses attentes et ses désirs;
 - Obtient des informations d'autres sources comme la famille, les aidants et les autres professionnels;
 - Évalue la participation aux occupations importantes pour la personne en fonction des rôles, des demandes, des milieux;
 - Détermine les forces et les ressources de la personne;
 - Évalue les composantes cognitives, affectives, connotatives (p. ex., sens, valeurs) et physiques associées aux occupations;
 - Utilise des évaluations appropriées en s'appuyant sur les meilleures pratiques ou les pratiques exemplaires pour la clientèle rencontrée.
- Réalise une démarche d'évaluation complète et appropriée d'une façon autonome et comparable à un clinicien débutant en tenant compte de la situation et des spécificités de **groupes, collectivités, populations, organismes**;
- Réalise et justifie une démarche d'évaluation complète et appropriée d'une façon autonome et comparable à un clinicien débutant dans un contexte émergent.

1.2 Faire une synthèse des résultats des évaluations et du raisonnement en vue d'élaborer un plan d'intervention

- Effectue une analyse occupationnelle (incluant les effets physiques, culturels, sociaux et du milieu institutionnel) d'une façon autonome et comparable à un clinicien débutant, et ce, pour une personne et ses proches pour des situations complexes;
- Effectue une analyse occupationnelle d'une façon autonome et comparable à un clinicien débutant pour des groupes, collectivités, populations, organismes;
- Effectue une analyse occupationnelle complète et appropriée d'une façon autonome et comparable à un clinicien débutant dans un contexte émergent;
- Établit les priorités parmi les problèmes occupationnels dans des situations complexes, en tenant compte de la perspective de la personne, de sa collectivité et de son environnement;
- Prend en compte les forces, les attentes et les valeurs de la personne en considérant l'environnement et les ressources;
- Prend en compte les forces, les attentes et les valeurs de groupes, les collectivités, les populations, les organismes;
- Élabore un plan d'intervention en congruence avec l'analyse;
- Obtient le consentement au plan et aux interventions retenues;
- Partage le pouvoir avec la personne dans la prise de décision en regard du choix des objectifs et des interventions;
- Formule des objectifs à atteindre mesurables, observables avec un échéancier;

- Cible les interventions appropriées pour une personne en tenant compte de ses spécificités, ses perspectives et ses environnements (familial, social, de travail et autres);
- Partage le pouvoir avec les groupes, collectivités, populations, organismes dans la prise de décision en regard du choix des objectifs et des interventions;
- Formule des objectifs à atteindre mesurables, observables avec un échéancier et cible les interventions appropriées pour les groupes, les collectivités, populations et organismes;
- Élabore un plan d'intervention intégrant des modalités en congruence avec les objectifs;
- Détermine les interventions en regard des meilleures pratiques pour une personne donnée, en tenant compte de ses spécificités, ses perspectives et son environnement (familial, social, de travail et autres);
- Identifie les interventions préventives possibles en tenant compte de la santé et de la sécurité d'une personne;
- Identifie les interventions préventives possibles en tenant compte de la santé et de la sécurité de groupes, les collectivités, les populations et les organismes;
- Détermine les interventions en regard des meilleures pratiques dans un contexte émergent.

1.3 Habilitier les personnes, les groupes, les collectivités et les populations à travers la mise en œuvre des interventions centrées sur les occupations

- Justifies-en quoi les interventions choisies contribuent à l'habilitation aux occupations des personnes, des groupes, des collectivités, des populations et des organismes;
- Partage le pouvoir avec la personne, les groupes, les collectivités, les populations et les organismes sans la mise en application du plan d'intervention;
- Intervient par le recours aux stratégies d'habilitation (adapter, revendiquer, coacher, collaborer, consulter, coordonner, concevoir et réaliser, éduquer, engager, exercer l'expertise);
- Met en œuvre des interventions de façon sécuritaire, efficiente, éthique et opportune;
- Intervient en intégrant les recommandations issues des guides de pratique clinique lors de la mise en œuvre des interventions;
- Évalue régulièrement et ajuste son plan d'intervention auprès de personnes de groupes, de collectivités, des populations et des organismes;
- Anticipe la fin du processus d'intervention;
- Prévoit les besoins potentiels en matière de continuité des services;
- Détermine la fin du processus d'intervention;
- Émet des recommandations pour un suivi en tenant compte des besoins anticipés.

Bloc 2 - Faire preuve d'expertise

1.4 Travailler efficacement en étant centré sur la personne

- Intervient en utilisant un discours et un agir dans le respect d'une approche centrée sur la personne (respect, partenariat thérapeutique, partage de la responsabilité décisionnelle, habilitation et congruence contextuelle);
- Pose un regard critique sur les moyens mis en place pour développer et maintenir une approche centrée sur la personne;
- Négocie ou agit en tant que médiateur pour représenter le client auprès de plusieurs instances.

1.5 Reconnaître ses limites personnelles (connaissance de soi) ainsi que les limites de son expertise

- Identifie clairement ses limites et intérêts personnels et professionnels;
- Réfère la personne à un autre professionnel si la condition de celui-ci est hors de son champ de compétence;
- Réfère la personne à un autre ergothérapeute si la situation interfère avec ses limites personnelles;
- Met en place des mesures pour pallier à ses limites professionnelles;
- Met en place des mesures pour pallier aux limites contextuelles.

1.6 Faire preuve d'une pratique centrée sur l'habilitation à participer à des occupations

- Argumente sur la pratique centrée sur l'habilitation aux occupations;
- Critique ses décisions par un raisonnement clinique qui repose sur des modèles occupationnels, sur des schèmes de référence, des connaissances de base, des résultats probants et de son expérience;
- Anticipe comment les modèles conceptuels occupationnels peuvent soutenir une pratique dans un contexte de promotion occupationnelle;
- Solutionne les obstacles reliés à la mise en place d'une approche fondée sur l'habilitation aux occupations auprès de **groupes, de collectivités, de populations et d'organismes**;
- Solutionne les embûches au maintien de son identité professionnelle;
- Critique sa démarche clinique.

COMMUNICATEUR

2.1 Établir un dialogue efficace

- Communique avec les professionnels de professions différentes et dans un esprit de collaboration et d'ouverture;
- Communique avec éloquence au plan verbal et au plan non-verbal en utilisant les ressources pertinentes (TIC, etc.);
- S'ajuste à son/ses interlocuteurs et module son message et ses actions en conséquence.

2.2 Transmettre efficacement des documents écrits et électroniques

- Rédige des rapports et des analyses pour des situations cliniques complexes dans des contextes émergents;
- Rédige des rapports et des notes de suivi pour des situations cliniques complexes;
- Justifie, dans ses rapports écrits, un modèle théorique basé sur les occupations en fonction de la clientèle, du contexte, etc.;
- Justifie, dans un contexte émergent, dans ses rapports écrits, un modèle théorique basé sur les occupations;
- Assume la tenue de dossiers en respectant les normes de l'Ordre des ergothérapeutes et de l'établissement dans un délai comparable à un clinicien débutant et de façon autonome;
- Utilise de manière efficace et avec discernement les technologies de l'information et des communications.

2.3 Se montrer sensible à la diversité dans toute communication

- Utilise un vocabulaire inclusif;
- Met en action des stratégies pour résoudre des difficultés de communication reliées à la diversité de façon autonome comme un clinicien débutant;
- Propose des solutions pour favoriser l'expression et l'échange constructifs, positifs, en vue d'une résolution des différences.

COLLABORATEUR

3.1 Travailler efficacement dans des équipes interprofessionnelles et intra-professionnelles

- Identifie clairement son identité disciplinaire tout en misant sur la collaboration avec les membres de l'équipe interprofessionnelle;
- Assume pleinement ses fonctions au sein des équipes interprofessionnelles et intra-professionnelles;
- Offre de l'aide aux membres de l'équipe interprofessionnelle dans l'accomplissement de leurs tâches;
- Exprime son opinion de façon pertinente et constructive sur le travail d'une équipe interprofessionnelle;
- Est conscient de son propre rôle et de celui des autres professionnels et, met ce savoir, à profit de manière à établir et à atteindre les objectifs de la personne, de ses proches et de la communauté;
- Lorsqu'il planifie et dispense des soins et des services, il cherche, intègre et valorise la contribution des autres professionnels;
- Est en mesure d'appliquer les principes du leadership dans un contexte de pratique en collaboration;
- Respecte les activités partagées et réservées aux ergothérapeutes (Loi 90, loi 21);
- Explicite les enjeux reliés à l'interdisciplinarité;
- Respecte l'individualité de chacun par rapport à l'interdisciplinarité.

3.2 Travailler efficacement en équipe (dynamique de l'équipe) afin de gérer et de résoudre les conflits (aléas du travail d'équipe)

- Exerce son leadership professionnel dans le respect de celui des autres membres d'une équipe interprofessionnelle;
- Respecte les recommandations de l'équipe interprofessionnelle;
- Intervient pour diminuer les tensions ou solutionner les difficultés surgissant entre les membres d'une équipe interprofessionnelle.

GESTIONNAIRE DE SA PRATIQUE

4.1 Gérer la pratique professionnelle et la carrière au quotidien

- Ajuste son horaire de travail de façon autodirigée;
- Anticipe comment mener sa carrière en cohérence avec ses objectifs personnels et professionnels;
- Explicite les façons de tirer le meilleur parti des opportunités et des contraintes pour avancer vers ses objectifs de carrière.

4.2 Participer à des activités qui contribuent à l'efficacité des organisations et des systèmes

- Évalue de façon critique sa participation à des activités qui contribuent à l'efficacité des organisations et des systèmes;
- Anticipe des solutions aux obstacles à la qualité des interventions ou à la sécurité;
- Identifie des améliorations possibles des interventions;
- Propose et initie des innovations pour améliorer la qualité des interventions et la sécurité des personnes ou résoudre des problèmes d'organisation;
- Répond de façon responsable à des obligations administratives de la pratique ergothérapeutique autant vis-à-vis les personnes qui les consultent qu'envers la société civile;
- Gère les ressources (humaines, informationnelles et financières) de son milieu de pratique.

4.3 Superviser le personnel auxiliaire en ergothérapie

- Propose et assigne des tâches au personnel auxiliaire travaillant au sein de l'équipe, le cas échéant;
- Planifie et justifie le rôle et les responsabilités du personnel auxiliaire, le cas échéant;
- Propose des stratégies pour favoriser l'efficacité du personnel auxiliaire.

4.4 Appuyer la formation clinique

- Supervise un étudiant de première année, le cas échéant;
- Donne de la rétroaction à un étudiant en ergothérapie sur la formulation des objectifs à atteindre;
- Donne de la rétroaction sur l'évaluation des compétences d'un étudiant de première année;
- Donne de la rétroaction à un des pairs lors d'activités de formation clinique;
- Justifie les stratégies de supervision de stagiaire;
- Propose des activités d'apprentissage pour les stagiaires.

AGENT DE CHANGEMENT

5.1 Revendiquer les possibilités occupationnelles, le rendement occupationnel et la participation occupationnelle pour les personnes, les collectivités et la population ne recevant pas de services (en général)

- Justifie sa prise de position liée à une problématique de santé publique locale ou internationale et prend la défense des droits de la population;
- Revendique la place des occupations en promotion de la santé dans des pratiques émergentes;
- Propose des actions supportant les étapes de changement de comportement chez une personne, une collectivité ou une population et des actions pour contrer les résistances et barrières possibles au changement de comportement face aux occupations choisies;
- Anticipe le rôle de l'ergothérapeute auprès des clientèles exclues;
- Fait preuve de vigilance face aux possibilités occupationnelles des individus ou des collectivités.

5.2 Revendiquer les possibilités occupationnelles associées aux déterminants de la santé, au bien-être et à l'équité pour les clients recevant des services

- Fait preuve de vigilance face aux possibilités occupationnelles des individus ou des collectivités qui ne sont plus éligibles à des services de santé (programmes, règles, etc.);
- Revendique les mesures à la protection de la santé des individus ou des collectivités qui ne sont plus éligibles à des services de santé (programmes, règles, etc.);
- Défend les intérêts occupationnels légitimes de la personne.

5.3 Communiquer le rôle et les avantages de l'ergothérapie

- Anticipe le rôle de l'ergothérapeute dans des problématiques émergentes en santé;
- Anticipe le rôle de l'ergothérapeute auprès des clientèles vulnérables et exclues;
- Revendique des possibilités pour l'ergothérapie.

PRATICIEN ÉRUDIT

6.1 Maintenir et rehausser ses compétences par l'apprentissage continu

- Porte un jugement sur le développement de l'ensemble de ses compétences;
- Anticipe la pratique et se prépare sur comment y faire face (réflexion d'anticipation);
- Anticipe la pratique d'ergothérapie dans un domaine émergent (réflexion d'anticipation).

6.2 Évaluer de façon critique l'information afin d'appuyer les décisions concernant le client, les services et la pratique

- Procède à l'analyse critique de données de recherche et à l'interprétation des résultats;
- Participe à des projets/programmes/initiatives de recherche en respectant la démarche scientifique;
- Intègre systématiquement les guides de pratique (lorsqu'existant) et les faits scientifiques probants;
- Porte un regard critique sur les fondements scientifiques de la pratique.

6.3 Favoriser l'apprentissage des personnes, des membres de l'équipe et des autres apprenants

- Ajuste avec aisance ses méthodes d'enseignement en fonction des caractéristiques de ses interlocuteurs;
- Est explicite quant aux choix de ses méthodes d'enseignement;
- Dispense des enseignements;
- Développe et anime des groupes éducatifs.

PROFESSIONNEL

7.1 Faire preuve d'une pratique respectueuse de l'éthique

- Applique des principes éthiques à des situations cliniques complexes;
- Explicite les enjeux éthiques présents dans les situations cliniques;
- Élabore une stratégie d'action en regard des enjeux éthiques présents dans une situation;
- Répond de façon responsable à des obligations législatives, déontologiques et administratives de la pratique ergothérapique autant vis-à-vis les personnes qui les consultent qu'envers la société civile.

7.2 S'engager à offrir une pratique compétente (prendre soin de soi afin d'offrir une pratique optimale)

- Considère les risques psychosociaux relatifs à la pratique de l'ergothérapie;
- Utilise des stratégies d'adaptation lors de situations qui engendrent du stress et des émotions dans sa vie personnelle;
- Justifie ses options de carrière en fonction de sa connaissance, de son potentiel, de ses forces et de ses limites.

7.3 Se montrer sensible à la diversité et aux questions de pouvoir qui entrent en jeu dans une relation professionnelle (tout ce qui concerne la relation à l'autre avec son mode personnel)

- Propose des solutions pour favoriser l'expression et l'échange constructifs, positifs, autour des valeurs et de la culture;
- Met en place des solutions pour favoriser l'expression et l'échange constructifs, positifs, autour des valeurs et de la culture.

7.4 Appuyer la profession de l'ergothérapie

- Anticipe sa contribution potentielle à des organismes professionnels;
- Anticipe sa contribution personnelle pour appuyer la profession.